Amundi
ASSET MANAGEMENT

INFORMATIONS SEMESTRIELLES

DÉCEMBRE 2023

AMUNDI PEA S&P 500 ESG UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion
Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	**3**
Compte rendu d'activité	**10**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**15**
Informations spécifiques	**16**
Attestation du commissaire aux comptes	**17**
Portefeuille Titres Détaillé	**18**

Caractéristiques de l'OPC

Classification
Actions internationales

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables
Capitalisation et/ou distribution pour chaque catégorie de parts (EUR et EUR HEDGED Acc).

Régime fiscal
Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (« PEA » Plan d'épargne réservé aux résidents fiscaux français) et au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence
L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice S&P 500 ESG+, libellé en dollar américain, dividendes nets réinvestis (net return).

L'Indice S&P 500 ESG+ est un indice « actions », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Standard & Poor's. (S&P).

Frais et commissions de gestion
Frais de fonctionnement et de gestion :
- EUR : 0,25% TTC.
- HEDGE DAILY : 0,28% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : Néant.
Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPC a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :
- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.
- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

Objectif de gestion
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance en euro de l'Indice S&P 500 ESG+ (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.
La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice S&P 500 ESG+ (ci-après « l'Indice S&P 500 ESG+ ») contrevalorisé en euro le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice S&P 500 ESG+ contrevalorisé en euro est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice S&P 500 ESG+ contrevalorisé en euro.

Stratégie d'investissement
La gestion du Fonds est de type « passive».

1. <u>Stratégie utilisée</u> :
Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement au sens du Règlement Disclosure sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Fonds peut s'exposer à une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Il est attendu que le Fonds puisse partiellement s'exposer à des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicielle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice S&P 500 ESG+ selon une méthode de réplication synthétique de l'Indice S&P 500 ESG+.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indice S&P 500 ESG+, le Fonds aura recours à l'achat d'un panier d'actions diversifié (le « Panier »), et à un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré sur actions et indices (« total return swap ») transformant l'exposition aux titres du Panier en une exposition à l'Indice S&P 500 ESG+.

Par ailleurs, le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. En effet, Amundi applique une politique d'investissement responsable (la « Politique d'Investissement Responsable ») qui consiste d'une part en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et d'autre part en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). Le Fonds pourra recourir à des instruments financiers à terme, utilisés pour la couverture et /ou l'exposition.

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF. Le Panier composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap ») peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

2. <u>Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)</u> :
L'exposition du Fonds à l'Indice S&P 500 ESG+ est obtenue au travers du contrat d'échange à terme ou *total return swap*.

Le Panier est composé des actifs décrits ci-dessous détenus directement par le Fonds.
- Actions
- Panier éligible initial

Les OPCVM indiciels gérés par la Société de gestion atteignant leur objectif de gestion au travers d'un contrat d'échange à terme peuvent détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées sont généralement choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

- appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indice S&P 500 ESG+;
- liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;

- de diversification, notamment :

- émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- géographique ;
- sectorielle.

(le « **Panier éligible initial** »)
Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.amundi.com.

- Panier éligible filtré du Fonds
Le Fonds intègre les risques en matière de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail au sein de la section « Risques en matière de durabilité » du présent prospectus. Le Fonds ne détiendra :

(i) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri) ;
(ii) Aucun titre de sociétés en violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail, ou qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (le Pacte mondial des Nations Unies est « un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et prennent des mesures qui font progresser les objectifs de la société ») ;
(iii) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la distribution de tabac ;
(iv) Aucun titre de sociétés fortement exposées au charbon thermique, aux armes nucléaires ou au pétrole & gaz non conventionnels.

L'exclusion de ces titres repose sur la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr.

Le Fonds suit par ailleurs une approche extra-financière en sélectivité qui permet de réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement par rapport à l'univers initial. Les limites de l'approche extra financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions détenues à l'actif du Fonds.

Par ailleurs, le Fonds investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause

d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le Fonds pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Lorsque le Fonds reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Fonds, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Fonds. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

Instruments de taux :
Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, des instruments financiers de type obligataire de toute nature.
Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.
En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales lors de leur achat de BBB- dans l'échelle S&P et Moody's (notation « investment grade »).
Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.
Les instruments obligataires étrangers seront libellés dans une des devises des Etats membres de l'OCDE.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir, à hauteur de 10% maximum, les actifs suivants :
Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :
La gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La duration moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

3. Instruments dérivés :
Le Fonds aura recours à des instruments dérivés, notamment des instruments financiers à terme comme des total return swaps, négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Fonds contre la valeur de l'Indice S&P 500 ESG+.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

☒ action
☒ taux
☒ change
☐ crédit
☐ autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

☒ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ trading
☐ autre nature

- Nature des instruments utilisés :

☒ futures : sur actions et indices
☒ options : sur actions et indices
☒ contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices
Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :
- taux fixe
- taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché),
- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- dividendes (nets ou bruts)
☒ change à terme
☐ autre nature.

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

☒ reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice S&P 500 ESG+ via l'utilisation de total return swaps.
☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats …) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice S&P 500 ESG+ via l'utilisation de futures.
☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats …) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice S&P 500 ESG+ via l'utilisation d'options.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

A titre indicatif, à la création du fonds les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 100% de l'actif net, ils représentent un maximum de 110% en cours de vie.

Les actifs détenus par le Fonds et sur la performance desquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.
Le contrat d'échange à terme sur rendement global ("total return swap") est tenu en position dans les livres du dépositaire.

L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 110% de l'actif net.
La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Les droits de vote attachés aux titres auxquels est exposé indirectement le Fonds via le recours à des instruments financiers à terme ne seront pas exercés par la contrepartie.

4. Titres intégrant des dérivés :
Néant.

5. Dépôts et liquidités :
Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :
De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :
Néant.

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cessions temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)
Nature des garanties financières :
Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :
Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et commentaires éventuels
La Société de Gestion procède généralement par appel d'offres. Dans le cas présent, un appel d'offre global (contrat d'échange à terme et tenue de marché) a été effectué pour une partie de la gamme de Fonds AMUNDI

ETF. De ce fait la Société de Gestion ne s'est pas engagée et ne s'engagera pas, pour ce Fonds spécifique, sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties des instruments financiers à terme de gré-à-gré conclus, la contrepartie ayant déjà été sélectionnée à l'occasion de l'appel d'offre global. Le Fonds pourra réaliser ces opérations avec comme contreparties et intermédiaires BNP Paribas SA ou toute autre Société du groupe BNP Paribas SA.

Profil de risque
Risque actions
Risque lié aux méthodologies ESG
Risque de marché lié aux controverses
Risque lié à au calcul des scores ESG
Risque lié aux évolutions de l'Indice S&P 500 ESG+
Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice S&P 500 ESG+
Risque de crédit
Risque de contrepartie lié au mode de réplication synthétique choisi
Risque juridique
Risque que la couverture du change soit imparfaitement assurée
Risque de change
Risque de liquidité
Risque de liquidité sur une place de cotation
Risque en matière de durabilité
Risque de calcul de l'Indice

Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice S&P 500 tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance de l'indice S&P 500.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI PEA S&P 500 ESG UCITS ETF et de son benchmark s'établissent à :

- Part D2 en devise EUR : 6,22% / 6,49%.
- Part D1 en devise EUR : 6,44% / 6,56%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	288 899 919,40	277 799 629,80
SAP SE	235 219 118,76	178 016 973,10
SIEMENS AG-REG	142 977 978,14	156 940 155,32
STELLANTIS NV	126 033 080,11	116 502 187,01
FERRARI NV	131 047 314,20	111 373 986,90
JDE PEET'S BV	110 257 786,08	62 545 443,22
RWE AG	49 893 072,38	117 928 315,45
DEUTSCHE BANK AG	78 877 697,18	79 264 126,04
COVESTRO AG	90 587 863,47	49 956 311,62
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	67 222 320,97	68 112 739,87

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					1 926 260 577,80
% de l'Actif Net					198,85%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					1 926 260 577,80

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					1 926 260 577,80
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
- OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- Dépôt
- Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
- Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
- Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :
Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

Vie de l’OPC sur l’exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 décembre 2023

AMUNDI PEA S&P 500 ESG UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI PEA S&P 500 ESG UCITS ETF, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.13 11:14:45 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	94 873	22 954 522,35	2,37
BASF SE	EUR	1 485	72 438,30	0,01
COVESTRO AG	EUR	898 352	47 325 183,36	4,88
DEUTSCHE BANK AG	EUR	162 887	2 013 934,87	0,21
E.ON AG NOM.	EUR	1 380 047	16 767 571,05	1,73
FRESENIUS	EUR	296 009	8 308 972,63	0,85
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	161 619	13 081 441,86	1,35
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	85 397	32 032 414,70	3,31
PUMA SE	EUR	400 000	20 208 000,00	2,09
SAP SE	EUR	539 899	75 305 112,52	7,78
THYSSENKRUPP AG	EUR	1 335 778	8 431 430,74	0,87
TOTAL ALLEMAGNE			**246 501 022,38**	**25,45**
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	32 530	7 182 426,11	0,74
TOTAL BERMUDES			**7 182 426,11**	**0,74**
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	61 444	6 979 734,42	0,72
GENMAB	DKK	103 839	30 018 317,00	3,10
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	451 572	42 288 590,62	4,36
PANDORA A/S	DKK	80 043	10 020 206,13	1,04
TOTAL DANEMARK			**89 306 848,17**	**9,22**
ETATS-UNIS				
APPLE INC	USD	163 947	28 574 404,48	2,95
BAXTER INTL INC	USD	6 390	223 634,09	0,03
BLACKROCK CL.A	USD	3 119	2 292 132,53	0,24
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	153 786	33 526 225,07	3,46
FORD MOTOR COMPANY	USD	29 421	324 665,72	0,03
GALLAGHER (ARTHUR J.)	USD	8 705	1 772 127,28	0,18
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	4 288	1 497 471,38	0,16
INCYTE	USD	35 532	2 019 693,37	0,21
INTL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	24 381	1 787 108,65	0,18
MICROSOFT CORP	USD	37 050	12 612 394,88	1,31
MOTOROLA SOL. WI	USD	13 823	3 917 841,01	0,40
PEPSICO INC	USD	16 856	2 591 610,95	0,27
PROCTER & GAMBLE CO	USD	2 158	286 274,68	0,03
REGENERON PHARMA	USD	413	328 369,86	0,03
RESMED	USD	39 117	6 091 437,41	0,63
SP GLOBAL	USD	13 107	5 226 900,50	0,53
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	26 472	3 857 030,19	0,40

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TJX COMPANIES INC	USD	47 509	4 034 598,55	0,41
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	25 809	9 506 562,27	0,98
WASTE MANAGEMENT INC	USD	32 316	5 239 483,64	0,54
TOTAL ETATS-UNIS			**125 709 966,51**	**12,97**
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	14 042	634 136,72	0,07
TOTAL FINLANDE			**634 136,72**	**0,07**
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	95 950	29 283 940,00	3,02
FINECOBANK SPA	EUR	700 000	9 509 500,00	0,98
INTESA SANPAOLO	EUR	11 500 000	30 400 250,00	3,14
SNAM	EUR	5 200 000	24 206 000,00	2,50
UNICREDIT SPA	EUR	1 956 000	48 049 140,00	4,96
TOTAL ITALIE			**141 448 830,00**	**14,60**
JAPON				
FAST RETAILING	JPY	1 723	387 121,27	0,04
TOTAL JAPON			**387 121,27**	**0,04**
NORVEGE				
STOREBRAND ASA	NOK	596 381	4 786 570,86	0,49
TELENOR	NOK	2 000 000	20 787 092,75	2,15
TOTAL NORVEGE			**25 573 663,61**	**2,64**
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	23 592	1 765 153,44	0,19
ASML HOLDING NV	EUR	126 759	86 411 610,30	8,92
JDE PEET'S BV	EUR	1 715 294	41 784 561,84	4,31
NN GROUP NV	EUR	99 743	3 565 812,25	0,37
STELLANTIS NV	EUR	2 005 069	42 407 209,35	4,38
TOTAL PAYS-BAS			**175 934 347,18**	**18,17**
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	400 000	5 336 000,00	0,55
TOTAL PORTUGAL			**5 336 000,00**	**0,55**
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	USD	214 876	79 891 116,61	8,24
TOTAL ROYAUME-UNI			**79 891 116,61**	**8,24**
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	265 701	9 628 006,59	0,99
ASSA ABLOY AB	SEK	551 327	14 376 845,10	1,48
ATLAS COPCO AB	SEK	322 678	4 330 392,38	0,45
ERICSSON(LM) B	SEK	1 797 890	10 192 215,40	1,06
HENNES AND MAURITZ B	SEK	66 328	1 052 310,92	0,11
SANDVIK AB	SEK	23 869	467 624,42	0,05
TOTAL SUEDE			**40 047 394,81**	**4,14**

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
ABB LTD	CHF	19 793	794 104,44	0,08
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	28 161	3 506 115,68	0,36
STMICROELECTRONICS NV	EUR	555 247	25 102 716,87	2,59
TOTAL SUISSE			**29 402 936,99**	**3,03**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**967 355 810,36**	**99,86**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**967 355 810,36**	**99,86**
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
SWAP BNP	EUR	837 234 995,61	837 900 347,10	86,50
SWAP BNP GLOBAL	EUR	963 130 288,9	-967 355 810,19	-99,86
SWAP BNP HEDGED	EUR	125 895 293,29	131 200 828,13	13,54
TOTAL Swaps TRS			**1 745 365,04**	**0,18**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**1 745 365,04**	**0,18**
TOTAL Instrument financier à terme			**1 745 365,04**	**0,18**
Créances			**35 763 307,49**	**3,69**
Dettes			**-36 393 345,43**	**-3,75**
Comptes financiers			**223 709,56**	**0,02**
Actif net			**968 694 847,02**	**100,00**

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT